



PROJET D'ETABLISSEMENT

Micro-crèche « Les Petits Princes »

Rue du Thuel

63690 TAUVES

Contact : Mme Marie-Laure CHAUVET

Mail : creche.tauves@domes-sancyartense.fr

Préambule

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense dispose de la compétence optionnelle "Action sociale d'intérêt communautaire ». Dans le cadre de cette compétence, le développement des services à destination de l'enfance a été défini d'intérêt communautaire.

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) constituent un des services de la collectivité dédiés à l'enfance. Ils proposent une solution d'accueil collectif aux familles pour les enfants de moins de 4 ans, venant ainsi compléter l'offre d'accueil individuel qui domine sur le territoire.

Plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant à gestion intercommunale sont répartis sur le territoire :

- ✓ un multi-accueil de 12 places, sur la commune de Nébouzat,
- ✓ une micro-crèche de 8 places, sur la commune de Tauves,
- ✓ une micro-crèche de 10 places, sur la commune de Saint-Julien Puy Lavèze.

Ces 3 structures apportent une aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle, sociale et familiale en étant à leur écoute et en prenant le temps d'évaluer avec eux leurs besoins.

Elles visent à permettre à chaque enfant de se développer et de s'épanouir au sein de ce mode d'accueil choisi par la famille :

- en respectant ses rythmes de vie et d'acquisitions ;
- en veillant à sa sécurité et à sa santé ;
- en étant à l'écoute de ses besoins.

1. LA STRUCTURE

1.1 La micro-crèche

La micro-crèche « les Petits Princes », dont la gestion est assurée par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, offre un accueil en **crèche collective d'une capacité de 8 places**.

Elle se situe sur la commune de **Tauves**, sur le secteur de l'Artense au Sud du territoire, à proximité de la route départementale D922 ralliant la Communauté de Communes à la Corrèze et au Cantal.

La micro-crèche associe un **accueil régulier** et un **accueil occasionnel**.

La structure offre également la possibilité d'une place d'**accueil d'urgence** pour répondre à une situation imprévisible et exceptionnelle qui occasionne une impossibilité temporaire de garder ou faire garder son enfant (hospitalisation, maladie des parents ou de la personne gardant habituellement l'enfant, événements familiaux exceptionnels...).

Les enfants peuvent être accueillis à partir de l'âge de 2 mois et demi (10 semaines) et jusqu'à leur 4^{ème} anniversaire au plus tard.

La structure fonctionne du **lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**.

La micro-crèche s'adresse en priorité :

- aux **enfants domiciliés sur le territoire** de la Communauté de Communes « Dômes Sancy Artense »,

- aux **familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle** bénéficiant de minimas sociaux, pour leur permettre d'accéder à un emploi ou de le créer, ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Si la capacité d'accueil de la structure le permet, les enfants dont l'un des deux parents travaille sur le territoire et les enfants domiciliés hors du territoire de la Communauté de Communes pourront être admis.

1.2 Les locaux

La micro-crèche est installée dans un bâtiment mis à disposition par la commune d'une superficie de 70 m², située dans le Bourg à Tauves. L'agencement comprend :

- 1 hall d'accueil (vestiaires)
- 2 dortoirs
- 1 salle de vie
- 1 cuisine pour le réchauffement du repas des enfants et pour la préparation des biberons
- 1 espace sanitaire (WC à taille des enfants, plans à langer)
- 1 bureau
- 1 véranda

La micro-crèche dispose également d'un espace extérieur.

1.3 L'équipe

L'équipe professionnelle de la micro-crèche assure **une présence continue** sur la structure. Le planning est mis en place par la directrice.

L'équipe est composée des agents suivants :

- une directrice éducatrice de jeunes enfants,
- 3 agents de crèches (CAP Petite enfance),
- un agent d'entretien en soutien à l'équipe.

1.3.1 La directrice

La directrice de la micro-crèche (éducatrice de jeunes enfants) est chargée de mettre en application la politique d'accueil définie par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Elle fait la liaison entre l'équipe, les familles et les enfants. Elle a la responsabilité d'appliquer le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement tout en le faisant respecter à l'équipe et aux familles des enfants.

Elle encadre et anime l'équipe professionnelle. Elle veille à son dynamisme et à sa cohésion.

Elle veille à la qualité d'accueil des enfants et participe au bon déroulement des temps d'accueil, d'activités, de repas, de sieste en assurant à tous la sécurité matérielle et affective indispensable à leur développement et leur équilibre.

Elle consacre une partie de son temps de travail hebdomadaire à l'accueil des familles et aux tâches administratives.

Sa mission principale consiste à favoriser le développement et l'épanouissement des enfants.

1.3.2 Les agents de crèche

Elles participent au quotidien de la vie du groupe. Elles prennent en charge aussi bien les soins nécessaires au bien-être des enfants que les propositions d'activités favorisant l'éveil de chacun.

Elles préparent et mettent en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants.

En l'absence de la directrice, une des agents de crèche titulaire du CAP Petite Enfance assure la continuité de direction.

1.3.3 L'agent d'entretien

Elle vient en soutien à l'équipe, en dehors du temps de présence des enfants, pour effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien de la structure selon la réglementation d'hygiène et de sécurité, en suivant le protocole mis en place à cet effet.

Des réunions d'équipe se font régulièrement. Elles permettent un suivi régulier des enfants, des échanges et un travail de réflexion sur les pratiques de chacun : l'objectif principal étant la cohésion et la bonne entente des personnes constituant l'équipe.

2. LES RELATIONS INTERNES ET EXTERNES DE LA STRUCTURE

Le développement et le fonctionnement des structures petite enfance du territoire s'inscrivent dans le cadre des politiques de développement local et des différents dispositifs contractuels de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense (CTDD, contrat de ruralité...)

La micro-crèche « les Petits Princes » travaille en lien :

- en interne, avec les élus et les services de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense :
 - le Président, la Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse et les élus de la commission enfance jeunesse
 - la responsable du pôle enfance jeunesse de la collectivité
 - le service comptabilité de la collectivité : suivi des factures, gestion administrative....
 - les autres services petite enfance – enfance (relais petite enfance, accueil de loisirs) : organisation de rencontres et d'échanges...
 - les services culturels (réseau de lecture intercommunal, saison culturelle) : mise en place d'ateliers de médiation culturelle, participation à des spectacles...
- en externe, avec différents partenaires institutionnels et différents acteurs du territoire :
 - la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : apport de conseils, informations réglementaires, recensement des besoins des familles...
 - la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme et la Mutualité Sociale Agricole : contractualisation dans le cadre de la prestation de service, du Contrat Enfance Jeunesse et de la Convention Territoriale Globale, suivi des comptes de gestion annuels
 - les écoles du territoire : organisation de visite pour faciliter l'adaptation en classe de maternelle...
 - les structures d'accueil de personnes âgées, les associations du 3^{ème} âge : organisation de rencontres intergénérationnelles...
 - ...

PROJET SOCIAL

1. ENVIRONNEMENT DE LA STRUCTURE

1.1 Données générales sur la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

- 27 communes
- Population totale : 12 870 habitants
- Superficie : 690,71 km²

1.2 Les modes d'accueil proposés sur le territoire Dômes Sancy Artense

Les familles du territoire peuvent choisir le mode de garde qui leur convient le mieux et qui répond à leurs besoins et leurs attentes, en fonction de leur résidence familiale et de leur lieu de travail.

De nombreuses assistantes maternelles exercent leur activité sur l'ensemble du territoire.

3 structures d'accueil collectif viennent compléter l'offre d'accueil individuel, une micro-crèche à Tauves, une micro-crèche à Saint-Julien Puy Lavèze et un multi-accueil à Nébouzat.

2. MISSIONS-OBJECTIFS-MOYENS

2.1 Les objectifs de la micro-crèche

Répondre aux besoins des familles en proposant des services petite enfance adaptés contribue au **dynamisme d'un territoire** et à son **attractivité**.

La micro-crèche « les Petits Princes » répond à la fois à une diversification des modes de garde existants et à un besoin quantitatif en termes de places en structure d'accueil collective petite enfance.

La micro-crèche est un **lieu d'intégration** de tous les enfants et de leur famille dans le respect de chacun. Ainsi, la micro-crèche est ouverte à tous les enfants avec leurs différences, leurs particularités, leur handicap éventuel. Elle est également ouverte à toutes les familles du territoire quels que soient leurs revenus. Pour cela, la micro-crèche travaille en liaison avec des partenaires tels que les services sociaux, la PMI etc.

La micro-crèche offre la possibilité de favoriser l'intégration des jeunes parents et des nouveaux arrivants. Participer à la vie de la micro-crèche permet de faire des connaissances et de créer du **lien social** entre les habitants du territoire.

La micro-crèche travaille en lien étroit avec divers partenaires locaux. En effet, la micro-crèche souhaite être partie prenante de la **vie sociale locale** en utilisant les ressources existantes et en intégrant le réseau d'acteurs sociaux en place.

2.2 Une micro-crèche prenant en compte l'individualité de l'enfant

La micro-crèche permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité de part le petit nombre d'enfants accueillis. Ainsi, les professionnels qui interviennent auprès des enfants sont en mesure de bien connaître les enfants et leurs familles et de prendre en compte leurs particularités (chaque enfant a une réponse adaptée à son âge, ses besoins, ses demandes...).

2.3 Une micro-crèche qui propose un soutien à la parentalité et qui aide les parents à concilier vie professionnelle, familiale et sociale.

La place des parents au sein de la micro-crèche est primordiale.

La micro-crèche est un lieu de soutien et d'échanges afin que les familles puissent concilier leur vie professionnelle et familiale. L'objectif étant de se retrouver autour d'un intérêt commun : le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant.

L'équipe se doit d'être disponible pour accompagner les parents face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

En fonction des situations, les professionnelles pourront être amenées à orienter les parents vers des interlocuteurs plus spécifiques et des services adaptés.

2.4 Une micro-crèche qui accompagne l'implication et la formation des professionnels

Il est essentiel de souligner que le travail d'équipe nécessite respect, confiance, cohérence, et soutien entre ses membres. La micro-crèche doit représenter un lieu d'épanouissement professionnel pour les salariés. Chacun doit pouvoir évoluer professionnellement et enrichir sa pratique. Ainsi, l'équipe a, à sa disposition, des propositions de formation afin d'améliorer ses pratiques professionnelles et d'enrichir ses interventions auprès des enfants.

La structure s'engage également à participer à la formation des futurs professionnels en accueillant ponctuellement des stagiaires (CAP, EJE, auxiliaire de puériculture...)

2.5 Une micro-crèche qui vise à favoriser l'accueil d'enfants présentant un handicap ou souffrant d'une maladie chronique

Accueillir un enfant en situation de handicap,

- **c'est d'abord accueillir un enfant** qui a les mêmes besoins fondamentaux que les autres enfants (besoins physiologiques, de sécurité et de stabilité, d'appartenance et d'affection, d'estime de soi et de réalisation de soi) ;
- **c'est connaître et reconnaître ses besoins spécifiques** (sa différence, ses compétences, son rythme propre de développement, son mode de communication) ;
- **c'est lui donner les moyens** de vivre en collectivité, de se sentir en sécurité et d'être stimulé par des activités adaptées à ses capacités, de s'épanouir ;
- **c'est prévoir** des temps d'adaptation pour mieux le connaître et connaître ses parents, une grande souplesse pour s'adapter à ses besoins, un temps d'accueil qui doit se conjuguer avec ses éventuels soins et qui peut se prolonger jusqu'à ses 5 ans révolus ;
- **c'est élaborer un projet d'accueil individualisé** pour préparer sa venue au sein du groupe d'enfants, adapter l'environnement à ses besoins et évaluer régulièrement avec les parents,

partenaires de soins et professionnels la réponse à ses besoins et les adaptations mises en œuvre ;

- **c'est participer à la consolidation de son projet de vie** en préparant son départ et son avenir avec ses parents, et en prévoyant des temps de concertation et d'adaptation avec l'école ou l'établissement spécialisé

L'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein de la micro-crèche se fait obligatoirement grâce à l'implication de toute une équipe, qui devra apprendre à adapter ses compétences, ses connaissances, à transposer ses savoir-être et savoir-faire au bénéfice des besoins différents de tous les enfants.

Il est nécessaire de créer les conditions favorables à la réflexion, à la sensibilisation, à la formation de l'équipe et à sécuriser l'environnement humain et matériel. Il est judicieux d'ajuster le taux d'encadrement en fonction des besoins spécifiques des enfants.

La directrice de la micro-crèche joue un rôle central pour organiser cet accueil, veiller à sa cohérence et soutenir l'équipe.

Des temps de formation sont proposés à l'équipe afin de développer ses compétences professionnelles, et des moments de sensibilisation à la différence et la diversité sont créés pour les autres parents.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ne peut se faire qu'en coordination étroite entre la structure d'accueil, les parents, les partenaires du social et médicosocial (le Département, la CAF, l'Education Nationale...), les partenaires du soin (Camps, Sessad, CMP, CMPP, MDPH...) et le pôle ressources handicap et petite enfance.

PROJET EDUCATIF

L'équipe éducative de la micro-crèche « les Petits Princes » a pour mission de favoriser un apprentissage en douceur de la vie en collectivité. Cet accueil doit se faire dans le respect de chacun (parents, enfants et professionnels).

La micro-crèche fonctionne en référence à la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

La micro-crèche respecte les besoins, les rythmes et rituels de chacun. La structure accompagne l'éveil, l'autonomie et la socialisation de l'enfant tout en respectant des règles concernant la sécurité, la santé, l'alimentation, l'hygiène, etc. Son rôle est d'accompagner au mieux l'absence momentanée des parents, sans jamais s'y substituer, aussi bien au niveau éducatif qu'affectif.

Conscient que l'enfant établit au cours de ses premières années la base de son équilibre et de sa personnalité future nous souhaitons :

- le **respect de chaque individu** par une parole et une attitude adaptée et par une écoute attentive et bienveillante. Par exemple, le personnel tiendra compte des besoins, demandes, envies de l'enfant et répondra de façon appropriée. Cette attitude ne peut se réaliser que dans un cadre, et avec des règles fixées et connues de tous.
- les enfants ne sont pas séparés par tranche d'âge. Quel que soit leur âge, **les enfants évoluent tous ensemble**, ce qui permet de favoriser et de nourrir de nombreux échanges entre enfants se situant à des stades différents de leur développement. Pour les plus petits qui ne se déplacent pas encore, un espace est aménagé et adapté à leurs besoins.
- le **respect de l'individualité de chaque enfant** reconnu comme acteur de son propre développement tout au long de la journée. Exemple : chaque enfant peut choisir entre une activité de groupe ou individuelle, prise en compte des rythmes de vie (sommeil, repas), des rythmes d'acquisition (marche, propreté...).
- aider l'enfant à s'appuyer sur ses propres ressources et faire l'apprentissage de son **autonomie** et de sa **socialisation**.
- soutenir l'enfant dans sa **curiosité** et sa **créativité**.
- accompagner l'enfant dans l'**épanouissement** de son potentiel physique, affectif et intellectuel.
- l'**observation fine de chaque enfant** et si besoin l'orientation des familles vers d'autres compétences (pédopsychiatre, CAMSP...).
- offrir à l'enfant, en collaboration étroite avec ses parents, **un lieu de vie sécurisant** (par exemple, un travail de liaison avec la famille lors de l'accueil et du départ de l'enfant pour atténuer la rupture et œuvrer en continuité et cohérence avec les parents).
- des **réunions d'équipe** afin de mettre en place des **nouveaux projets**, de mettre en question nos **actions éducatives**, etc.

1. La place des parents

Le parent étant le premier acteur de l'éducation de son enfant, l'équipe a la volonté de définir conjointement avec la famille les modalités d'accueil de l'enfant au sein de la structure.

Les temps de transmissions au moment de l'arrivée et du départ sont des moments privilégiés. Ils permettent d'adapter l'accueil au jour le jour en fonction des besoins de l'enfant.

L'accueil des enfants ne peut se faire sans l'implication des parents en fonction de leurs possibilités.

Au cours de l'année, les familles sont invitées à participer à différents temps partagés entre les enfants, les parents et les professionnels. Ces temps permettent la création de liens entre les familles et l'équipe et ainsi favorisent la mise en place d'une relation de confiance.

Différents outils sont mis en place afin de favoriser la communication avec les familles :

- l'enquête de satisfaction : elle est proposée à chaque fin d'année ;
- le tableau d'information : disponible à l'entrée de la structure, il permet de communiquer sur les projets/événements à venir, sur les périodes de fermeture de la structure.... ;
- le site internet : des informations sont régulièrement mises à jour sur le site internet de la communauté de communes « Dômes Sancy Artense », ainsi que des photos ;
- les réunions parents-professionnels en fonction des besoins identifiés sur la structure ou à la demande des parents.

2. L'organisation de l'accueil

2.1 Le premier accueil, l'adaptation

L'adaptation permet de créer un lien de confiance parents-professionnels et de favoriser le bien-être de l'enfant dans son nouveau lieu d'accueil.

Les parents sont invités à venir passer du temps avec leur enfant pour découvrir le lieu et les professionnels avant que l'enfant soit accueilli seul. Ce temps permet d'échanger autour des habitudes et du rythme de leur enfant (rythme de la journée, doudou, endormissement, etc.) afin d'aider l'équipe à personnaliser au mieux l'accueil.

La durée de l'adaptation est définie en fonction de l'enfant et de sa capacité à s'adapter au sein de la structure.

2.2 Les arrivées et les départs

L'accueil est organisé afin de maintenir un lien entre l'établissement et la vie à la maison.

Les arrivées et les départs sont des moments de dialogue privilégiés entre les parents et l'équipe.

L'équipe dispose d'un cahier de liaison dans lequel sont notées les informations données par les parents à l'arrivée de l'enfant. Tout au long de la journée, l'équipe note les informations qui seront retransmises le soir aux parents (heures de sommeil, repas et si besoin informations à propos de la santé de l'enfant).

Le téléphone permet aux parents de rester en lien si nécessaire.

2.3 L'aménagement de l'espace

La micro-crèche dispose d'une surface de 70 m² de plain-pied aménagé pour rendre l'espace fonctionnel et agréable à vivre. L'espace dispose de matériel spécifique pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. De nombreux jeux et jouets sont accessibles aux enfants.

Des espaces de jeux (dinette, voiture...) délimitent l'espace, créent des repères et favorisent les échanges entre les enfants.

La micro-crèche dispose de :

- 2 dortoirs avec lits à barreaux, lits couchettes ou lits au sol afin d'organiser les temps de sommeil dans le respect des besoins des enfants
- 1 salle d'activités et une véranda qui offrent à chacun selon son âge et ses envies des activités différentes (lecture, musique, jeux d'imitation, des tables et chaises pour les activités)
→ pour les repas, la salle d'activités devient l'espace repas
- 1 salle de change et un coin toilette : séparés de la salle d'activité comprenant plan de change, toilettes et lavabos adaptés aux enfants
- 1 espace extérieur aménagé : les enfants ont à disposition des vélos, des porteurs, des ballons...

2.4 La vie quotidienne

2.4.1 L'éveil et le jeu

« L'enfant joue pour apprendre et apprend parce qu'il joue. » Jean EPSTEIN

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

Découvrir, toucher, créer, exprimer sont des actes fondamentaux pour lui. Il doit pouvoir s'exprimer librement en toute sécurité affective et physique.

La micro-crèche propose divers jeux en fonction du développement de l'enfant et de ce qui le préoccupe, en accès libre ou organisé et ponctuel. Les activités ne sont jamais imposées à l'enfant. L'équipe respecte le choix de l'enfant qui préfère une activité individuelle.

Ainsi, la micro-crèche offre à l'enfant :

- Jeux d'imitation : poupées, voitures, dinette, cache-cache, ferme, déguisement...

Ce type de jeu est essentiel car il lui permet d'assimiler la réalité et d'exprimer son imagination et sa créativité.

- Jeux sensori-moteurs et d'éveil : chants, musique, danse, mobile, hochets, parcours moteurs, porteur, tapis, tableau et tapis d'éveil.....

Ce sont des jeux d'expérience et d'exercice qui font appel à tous les sens.

- Jeux de règles : petits jeux de société...

Ce type de jeu permet de développer un raisonnement logique mais aussi la patience, la socialisation ou encore la mémoire.

- Jeux d'images, d'observation : imagier, loto, dominos, chants, puzzles, portique, mobile, livres, encastrement...

Il permet d'exercer la logique de l'enfant, la mémoire visuelle, la concentration.

- Jeux de manipulation : collage, coloriage, peinture, gommettes, tableau d'activité, découpage, déchirage, pâte à modeler, pâte à sel, encastrement...

Ce sont des jeux de motricité fine qui demande de la précision et de suivre des règles concrètes et simples. Ils stimulent les mouvements de préhension comme taper, saisir, serrer...

- Jeux de construction : puzzles, cubes, tableau d'activité, encastrement...

Ce type de jeu favorise notamment la coordination motrice, la patience, l'organisation.

Des sorties ponctuelles pourront être mises en place afin de favoriser la découverte, la curiosité et l'éveil des enfants. De même, il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs dans la cadre de projets spécifiques.

2.4.2 L'alimentation

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs, c'est un moment de plaisir, d'échange et d'apprentissage à l'autonomie.

L'appétit des enfants est respecté. Les repas sont pris dans la salle de vie, en favorisant le calme et le confort. Les mesures d'hygiène nécessaires à la prise des repas seront mises en place (lavage des mains...).

Pour les plus petits, le repas est individualisé dans la mesure du possible dans le respect de son rythme biologique. On ne réveille pas un enfant qui dort pour manger.

Les biberons sont préparés selon les recommandations en vigueur.

Pour les plus grands, l'accompagnement de l'autonomie est favorisé en laissant l'enfant manger seul. L'équipe reste disponible si l'enfant en manifeste le besoin.

2.4.3 Le sommeil

Le sommeil est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant. Il favorise la croissance et la maturation de son système nerveux. Le repos permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller.

L'équipe reste à l'écoute des rythmes veille / sommeil de l'enfant. L'équipe prendra soin de respecter les habitudes de l'enfant.

L'équipe reste à proximité des enfants lors des temps de repos pour répondre à leur demande, les reconforter.

2.4.4 L'hygiène et les soins corporels

Les soins et les changes sont pour chaque enfant des moments où s'installent une relation privilégiée entre l'enfant et le professionnel qui s'occupe de lui.

Ils ont lieu en fonction des besoins. L'attention est portée sur le confort et le respect du corps de l'enfant.

Pour les plus grands, les enfants ont accès aux toilettes à leur taille et ils peuvent s'y installer quand ils le souhaitent.

Conclusion

Offrir un accueil de qualité aux enfants, et proposer un service et un accompagnement adaptés aux familles sont les objectifs principaux de la structure.

C'est pourquoi, la micro-crèche dispose de ce projet d'établissement (projet social et projet éducatif) ainsi que d'un règlement de fonctionnement et d'un projet pédagogique.

Ce projet devra être évalué et réajusté en fonction de l'évolution démographique, de l'évolution des besoins des familles et du jeune enfant et des nouvelles orientations en matière de politique petite enfance (nationale et à l'échelle du nouveau territoire), afin de proposer un service de qualité toujours plus adapté aux besoins de la population et du territoire.